



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 avril 2010

SEANCE DU 29 MARS 2010

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CULTURELLES

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
01 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

SERVICE CULTUREL

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.

- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.

- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Lors des conseils municipaux des 18 janvier et 8 mars 2010, vous avez accepté de verser aux associations concernées une avance sur subvention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement du solde de la subvention annuelle à ces compagnies ;
- approuver les conventions et ou avenants avec les associations ci-dessous :
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions :

Conventions d'objectifs triennales en cours ⇔ Avenants

<i>Imputation 65.3111 .6574 Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Mensa sonora	9 000 €
<i>Imputation 65.3139 .6574 Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Caus'toujours	5 000 €
La chaloupe	13 000 €
Les Matapeste	10 000 €

Conventions d'objectifs triennales initiales ⇔ Avenants

<i>Imputation 65.3139 .6574 Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Boutabouh	5 400 €
<i>Imputation 65.3111 .6574 Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Volubilis	7 000 €

Conventions d'objectifs annuelles ⇨ Avenants

<i>Imputation 65.3111 .6574 Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
OVNI	7 500 €
Coréam	10 500 €
La nouvelle compagnie	6 000 €
<i>Imputation 65.3139 .6574 Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Le chant de la carpe	5 000 €
Cirque en scène	16 000 €

Subventions exceptionnelles et manifestations ⇨ Convention

<i>Imputation 65.3111 .6574 Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Nouvelle(s) scène(s)	20 000 €

TOTAL	116 400 €
--------------	------------------

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT